



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 82225

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la colère de plus en plus forte chez les usagers de la SNCF et chez les autres citoyens née des différents mouvements de grève qui paralysent soit la région parisienne, soit d'autres régions, et lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de primes et la nature des primes qui viennent chaque mois compléter le salaire des agents de conduite du RER, des trains de marchandises, des trains Corail et des TGV. On murmure en effet que les conducteurs de TGV, outre leur salaire, toucheraient une prime de fin d'année, une « prime de travail » (sic), une prime de parcours, une prime de TGV, une prime de charbon (sic), une gratification de vacances, une gratification annuelle d'exploitation, des indemnités d'heures supplémentaires, une allocation de déplacement, la gratuité des transports pour eux et leur famille, la couverture maladie et soins à 100 %.

Texte de la réponse

La rémunération mensuelle moyenne nette d'un agent de conduite à la SNCF est incluse, en début de carrière, dans une fourchette de 1 500 à 1 800 euros et, en fin de carrière, de 3 000 à 3 400 euros (le haut de cette fourchette concernant principalement les conducteurs de TGV). Ces montants prennent en compte la prime de fin d'année (chaque agent de l'entreprise en percevant une) et la prime de traction. En revanche, ils n'incluent pas le remboursement des frais, notamment les frais de déplacement. Les agents de conduite ne perçoivent pas d'autre prime. Ces données moyennes sont variables dans l'année. En effet, la rémunération est fonction de la conduite effective et du type de service effectué (travail de nuit, longueur du parcours, catégorie de train conduit). Elle peut donc être différente d'un mois sur l'autre et dépasser la fourchette à la fois pour un mois et pour un agent donné.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82225

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11994

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6036